Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 81 (1984)
Heft: 5

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Société romande d'apiculture

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

Le samedi 17 mars 1984, à 10 heures, au Restaurant du Rond-Point, Comptoir suisse, Lausanne.

Ordre du jour

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs
2. Désignation des scrutateurs
3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée (voir journal de juillet 1983, p. 229)
4. Rapport du président
5. Finances:
   a) comptes 1983
   b) rapport de la Commission de vérification
   c) budget 1984
   d) désignation des sections vérificatrices des comptes 1984: Pied-du-Chasseral, St-Maurice, Sierre
   e) fixation de la cotisation 1985
6. Adoption des rapports publiés dans le journal
7. Adoption du règlement de la Commission d'élevage SAR
8. Concours des ruchers
9. Election d'un membre du jury pour le concours des ruchers, en remplacement de M. Chammartin, démissionnaire
10. Election d'un suppléant du membre du jury susmentionné
11. Renouvellement au Comité central du mandat de M. Philippe Laperrousaz
12. Election au Comité central du délégué de la Fédération fribourgeoise, en remplacement de M. Georges Fragnière, arrivé au terme de son mandat
13. Election d'un membre au Comité central, en remplacement de M. Rodolphe Biselx, démissionnaire
14. Honorariat
15. Vœux des sections
16. Propositions individuelles et divers.

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs

Les assises de la SAR sont ouvertes à l'heure par le président A. Fournier.

Les sept fédérations sont présentes.

Toutes les sections sont représentées, à l'exception de celles du Jorat et du Jura Nord.

98 délégués sont présents, 3 membres de la Commission de vérification, 15 membres d'honneur, 9 membres du Comité central.

Le président adresse à chacun ses remerciements d'assister à cette assemblée et salue, en son nom et au nom de tous les délégués, les invités qui ont bien voulu honorer de leur présence ces assises.

Les remerciements vont en particulier à MM. Hans Jutzi, délégué de la Division fédérale de l'agriculture, Hans Schäfer, président de la VDSB, Livio Gobbi, représentant la STA, Georges Fivel, président du Syndicat d'apiculture de la Haute-Savoie, les membres d'honneur: MM. Robert Bovey, Adrien Paroz, anciens présidents SAR, Paul Zimmermann, Georges Matthey, Georges Chassot, Otto Schmid, Auguste Merminod, Georges Paréaz, Léon Allaman, Jean Chammartin, Louis Matthey, Marc Buscarlet, Georges Huguenin, Théodore Muller et Hans Schneider.

Ont également répondu à notre invitation: Mmes J. Fischer-Thoney et C. Volet, toutes deux journalistes.

Se sont excusés: MM. Dr Hans Wille et Dr Charles Maquelin du Liebefeld, Alois Amrein et Karl Wyder, VDSB, Flavio Bernardi, président STA, Paul Sergy, UCAR, Victor Bohnet, Edmond Bassin, Marcel Mouche, Joseph Voyame, Marcel Jordan et Louis Roulet.

Le président demande si une modification doit être apportée à l'ordre du jour établi.

Aucune remarque. L'ordre du jour est accepté.

2. Désignation des scrutateurs

Sont désignés MM. Borgeaud, Détraz, Eckert et Guillet.

3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée

Le P.V. est accepté.

4. Rapport du président

Le président ne cache pas l'anxiété qui l'a saisi à la veille de cette réunion. Devoir présider pour la première fois une assemblée générale comporte toujours une ou plusieurs inconnues.

Après avoir retracé brièvement l'année écoulée, un hommage est rendu à M. Paul Meunier, président d'honneur SAR, décédé l'an dernier, ainsi qu'aux autres membres disparus durant l'année précédente.

Un instant de recueillement est observé en leur mémoire.

5. Finances

a) *Comptes 1983*

M. G. Fragnière, administrateur-caissier, souligne qu'en dépit de tous les efforts déployés pour juguler les effets de la hausse du coût de la vie depuis plusieurs années, il faut reprendre énergiquement la situation en mains.

Le déficit de 9026.05 francs à fin 1983 est éloquent.

Le budget 1984 aggrave cette orientation.

Chaque délégué ayant reçu préalablement le bilan 1983, l'état des fonds et le budget 1984, le caissier commente l'évolution de chaque poste.

Sur une question de M. R. Pidoux, réponse lui est fournie à propos de la répartition du poste «aide à l'apiculture».

M. Andrey désire connaître les applications pratiques de la propagande pour le miel. Réponse: en 1980, 8000 francs ont été consacrés à l'exposition Grün à Bâle.

En ce moment est en cours une étude pour des sacs à commissions en plastique avec une impression en faveur du miel.

M. M. Buscarlet rappelle son intervention d'il y a deux ans signalant que le Fonds Bertrand n'est pas un fonds de réserve, mais qu'il est destiné à récompenser les apiculteurs méritants.

Il en est pris note.

M. Fragnière, dont le mandat arrive à terme, saisit cette occasion pour remercier tous ceux qui l'ont aidé dans sa tâche. Il estime que son activité lui a plus donné qu'il n'a fourni. Il se tient toujours à disposition et souhaite le meilleur avenir pour la SAR.

b) *Rapport de la Commission de vérification*

Les vérificateurs, représentant les sections du Pays-d'Enhaut, Pied-du-Chasseral et St-Maurice, félicitent une fois de plus le caissier de la bonne tenue et de la précision des comptes.

Les vérificateurs donnent décharge au caissier pour l'ensemble de ses comptes 1983 et encouragent l'assemblée à en faire autant. Les comptes 1983 sont approuvés.

c) *Budget 1984*

Avant d'aborder le budget, le caissier informe qu'en 1983 il a enregistré le décès de 54 membres, 105 démissions, 227 membres radiés pour cotisations impayées et 67 nouveaux membres.

Deux jours avant cette assemblée, 134 membres n'avaient pas encore réglé leur cotisation 1984, soit un montant total de 2144 francs.

Le déficit budgétaire 1984 s'élève à 11 355 francs. Il est accepté par l'assemblée.

d) *Désignation des sections vérificatrices des comptes 1984*

Pied-du-Chasseral, St-Maurice et Sierre rempliront cette tâche.

e) *Fixation de la cotisation 1985*

Avant de fixer la nouvelle cotisation annuelle, il faut déterminer dans quels comptes sera prélevé le découvert à fin 1983.

Décision I: le découvert existant est prélevé provisoirement dans les comptes «Dommages»

et «Aide à l'apiculture», à raison de 4500 francs chacun.

Décision II: la cotisation annuelle pour 1985 est fixée à 20 francs (soit une hausse de 4 francs).

6. Adoption des rapports publiés dans le journal

M. Buscarlet relève que si peu d'apiculteurs genevois apparaissent comme demandeurs de livres à la Bibliothèque centrale, ils s'en procurent près de dix fois plus auprès de la bibliothèque de la «Genevoise». Ils ont cette chance de pouvoir s'approvisionner sur place.

Tous les rapports publiés dans le journal sont acceptés.

7. Adoption du Règlement de la Commission d'élevage SAR

M. R. Biselx, responsable jusqu'à ce jour de ce dicastère, prend la parole pour remémorer les points essentiels de cette commission, depuis sa création par M. Robert Bovey, dont chacun se souvient de la dynamique mise sur pied, jusqu'au règlement adopté aujourd'hui et l'aide rencontrée auprès du Dr H. Schneider et maintenant auprès du Dr Ch. Maquelin, tous deux du Liebefeld, sans compter l'appui constant de M. H. Jutzi, de la Division fédérale de l'agriculture.

Désormais, les moniteurs éleveurs auront une base encore mieux définie pour opérer.

Les nouveaux règlements de la Commission d'élevage SAR et du groupement des moniteurs éleveurs sont adoptés.

M. R. Biselx a bien sûr omis de mentionner dans son exposé tout son dévouement, son souci de mener à terme la tâche qui lui était confiée, tout cela avec tact et beaucoup de doigté. Le président lui rend cette justice.

8. Concours des ruchers

M. A. Thiévent, responsable, rappelle l'essentiel du concours 1983.

M. J. Chammartin, membre du jury, n'a pas fonctionné cette année pour raison de santé; MM. J.-P. Vuagniaux et L. Papilloux le remplacèrent à tour de rôle.

Le concours n'a fait l'objet d'aucune réclamation.

Il a été délivré (voir journal de novembre 1983) 7 médailles d'or, 4 médailles d'argent et 1 médaille de bronze.

La médaille vermeille, récompense suprême, offerte par la

À VENDRE

dès fin avril, nucléi de souche sélectionnée sur cadres DB. Prix officiel.

Bernard Michellod,
Le Saillen,
1961 Salins.

Fédération romande des sociétés d'agriculture, a été attribuée à M. Fernand Métrailler, de Sierre (VS).

M. F. Métrailler remercie le jury et chacun.

9. Election d'un membre du jury pour le concours des ruchers, en remplacement de M. Chammartin, démissionnaire

Le président remercie M. Chammartin de sa collaboration et lui souhaite une santé définitivement retrouvée.

Deux candidats sont présentés: M. Freddy Zuber, Boudry (Fédération neuchâteloise) et M. Paul Borgeaud, Echallens (Fédération vaudoise).

M. Freddy Zuber est élu par 56 voix contre 39 en faveur de M. P. Borgeaud.

10. Election d'un suppléant du membre du jury susmentionné

La Fédération du Jura bernois propose la candidature de M. William Schnydegger, St-Imier.

La Fédération vaudoise propose M. Paul Borgeaud, candidat au poste précédent.

M. Paul Borgeaud est élu par 62 voix contre 30 en faveur de M. W. Schnydegger.

11. Renouvellement au Comité central du mandat de M. Ph. Laperrousaz

M. Ph. Laperrousaz est réélu.

12. Election au Comité central du délégué de la Fédération fribourgeoise, en remplacement de M. Georges Fragnière, arrivé au terme de son mandat

Candidat présenté: M. Serge Monney, Vuisternens-en-Ogoz.

M. Serge Monney est élu.

13. Election d'un membre au Comité central en remplacement de M. Rodolphe Biselx, démissionnaire

Candidat présenté: M. Fernand Métrailler, Sierre.

M. Fernand Métrailler est élu.

14. Honorariat

Les remplaçants au Comité central étant élus, le président retrace en quelques mots l'intérêt, le travail, le dévouement, voire l'abnégation indispensables à des tâches parfois multiples que sont celles de l'administrateur-caissier.

Le président propose d'élever au titre de membres d'honneur les membres sortants, MM. R. Biselx et G. Fragnière. Ceux-ci sont nommés membres d'honneur de la SAR.

Ensuite, le président lit la lettre adressée par la Fédération vaudoise le 8 mars 1984, proposant M. Robert Bovey au titre de président d'honneur.

M. F. Bovy souligne que la FVA aurait la possibilité de pré-

senter deux candidatures à ce titre: MM. R. Bovey et A. Paroz.

M. O. Schmid rappelle la mémoire de M. Paul Meunier, ancien président d'honneur, retrace dans les grandes lignes l'activité de M. R. Bovey de 1960 à 1975 et que celui-ci, arrivé au terme de son mandat, avait été aussi nommé président d'honneur, mais que cela n'avait jamais été confirmé par un protocole en bonne et due forme!

M. O. Schmid encourage les délégués à renommer M. R. Bovey président d'honneur.

Le président demande s'il y a une autre proposition.

M. A. Paroz se déclare blessé que cette décision ne soit pas mise au vote.

Après un interminable brouhaha émergent quelques phrases: «La FVA doit présenter ses candidats dans les délais statutaires»; d'autres: «Inutile, c'était déjà fait», «Proposons le double honorariat», «M. A. Paroz s'est toujours opposé à deux présidents d'honneur», etc. Enfin, certains pensent que l'ordre chronologique des choses est une forme de bienséance.

M. R. Bovey, étonné, prend la parole, complète quelques points de son activité rappelés par M. O. Schmid, confirme qu'il a été effectivement pressenti à cet honneur. Il conclut avec noblesse qu'il ne désire pas recevoir ce titre au rabais et que le titre de membre d'honneur d'Apimondia lui est bien plus doux au cœur. La rumeur qui s'ensuivit n'accepte pas ce renoncement.

Le président demande si l'assemblée accepte de déroger à l'article 19 des statuts, à savoir: «Aucune proposition des fédérations ou des sections ne pourra figurer à l'ordre du jour si elle n'a pas été présentée, séparément et par écrit, au Comité central, pour le 31 janvier à 18 heures.»

Décision: il ne sera pas dérogé à l'art. 19 des statuts par 50 voix contre 37. Pas de président d'honneur jusqu'au 16 mars 1985.

15. Vœux des sections

Des 47 formules adressées aux sections, 44 ont été retournées au président.

L'essentiel des vœux est reproduit dans le journal de mars 1984. Le président les commente.

Rappelons-en les principales conclusions:

N° 3. Le journal ne peut pas publier uniquement les annonces relatives à la vente de reines carnioliennes. Cela en raison de la liberté du commerce.

N° 6. L'Office vétérinaire fédéral ne peut aviser le chef technique de la Commission d'élevage SAR lors d'importation de reines d'abeilles. Seul le contrôle sanitaire est effectué en

accord avec le Liebefeld. Pour mémoire, en 1983: 3 reines d'abeilles importées!

N° 22. En vue de l'organisation en 1989 d'un Congrès Apimondia en Suisse, la VDSB demande un franc de plus annuellement lors du versement de la cotisation.

La STA suit également ce mouvement.

Le président informe qu'il n'a pas la preuve formelle d'un Congrès Apimondia en Suisse en 1989.

Décision: soumettre à la prochaine A.D. la création d'un Fonds Apimondia 1989.

A 13 h. 25, la séance est suspendue pour déguster un succulent repas. Un point qui rallie spontanément tous les suffrages. Le «nectar» coule à volonté. La ruche bourdonne au maximum.

A 14 h. 55, reprise des débats dans une ambiance très bruyante.

16. Propositions individuelles et divers

Le président tient à relever et féliciter la présence de MM. Marcel Ankli, 86 ans, Louis Gay, 87 ans, et Georges Matthey, 90 ans.

M. Ch. Boo demande que les concours des ruchers soient annoncés trois ans à l'avance.

M. A. Thiévent répond qu'il est facile de connaître son tour. Le concours se fait par rotation régulière en douze ans.

M. J.-P. Jungo demande (d'une voix timbrée et pourtant à peine audible) que l'honorariat s'attribue avec plus d'élégance.

D'une voix encore plus forte, le président répétera par deux fois ce vœu.

M. M. Buscarlet lit l'article 7 des statuts relatif à l'honorariat.

Décision: par 44 voix contre 8, le Comité central devra régler pour 1985 la présentation du ou des candidats au titre de président d'honneur.

Le président passe la parole à M. H. Jutzi, Division de l'agriculture, qui se dit toujours heureux de pouvoir assister à nos assemblées et de constater notre dynamisme. M. Jutzi ne voudrait pas voir M. R. Biselx quitter ses fonctions sans souligner tout ce qu'il a apporté à la Commission d'élevage et les excellents contacts entretenus avec lui.

M. H. Schäfer, président de la VDSB, salue et remercie d'avoir été invité. Il explique que les problèmes de la VDSB sont les mêmes que les nôtres (varroase, etc.). Il ne comprend toutefois pas notre lenteur à vouloir participer au Congrès Apimondia projeté. Il nous transmet les meilleurs vœux de nos collègues suisses allemands.

M. L. Gobbi, STA, est heureux d'être parmi nous. Il est surpris du montant de notre cotisation annuelle s'élevant à 20 francs après la hausse de

4 francs adoptée ce jour. Au Tessin, la cotisation est de 32 francs par an. Cela évite des difficultés de gestion. Il est très étonné à son tour que la SAR ne s'enthousiasme pas à recevoir en Suisse le Congrès Apimondia. Le dernier congrès en Suisse s'est déroulé en 1939. Cinquante ans, cela se marque! Pour terminer, M. Gobbi lit les vœux adressés par M. Flavio Bernardi, président de la STA.

Quant à M. G. Fivel, président du Syndicat d'apiculture de la Haute-Savoie, après avoir comparé les problèmes hauts-savoyards aux nôtres, semblables d'ailleurs, termine son allocution en relevant, non sans humour, que de par les ruchers situés en bordure de notre frontière commune, par le truchement des récoltes assurées par les abeilles, il y a entre nos deux pays un certain transfert de capitaux qui n'est pas l'apanage exclusif des banques.

En fin de séance, M. M. Buscarlet distribue gratuitement à qui le désire la brochure «La mère abeille, son élevage et son introduction» rédigée par L. Marguerat, ancien apiculteur décédé. Cette brochure, éditée en 1926, reste d'actualité dans les grandes lignes.

A 15 h. 40, le président remercie chaque participant, souhaite une excellente année apicole et donne à chacun rendez-vous au 16 mars 1985.

Le secrétaire:

Ph. Laperrousaz

APICULTURE

Stefano Fiscalini, 6596 Gordola (TI)

Elevage de reines sélectionnées

Mi-mai - fin septembre

Tél. (093) 67 14 15 - 67 20 20

Reliure des Arcades Encadrement

RAPHAËL JOLLIEN

Avenue de la Gare 10 Téléphone 027/22 25 07 1950 **Sion**

Reliure artisanale et industrielle Atelier, tél. 027/31 38 27

PRIX DE VENTE DU MIEL 1984

Marchandise en vrac	**Miel contrôlé** par kg net
a) aux grossistes et grandes organisations	Fr. 14.—
b) aux détaillants	Fr. 15.—
c) aux consommateurs	Fr. 17.—

Marchandise emballée (prix sans emballage)

Poids net	500 g	kg
a) aux grossistes	Fr. 7.50	Fr. 15.—
b) aux détaillants	Fr. 8.—	Fr. 16.—
c) aux consommateurs	Fr. 9.—	Fr. 18.—

Les emballages seront facturés en plus, au prix de revient.

Ces prix ont été fixés par le comité de la Fédération suisse des sociétés d'apiculture (séance du 25.2.1984 à Lucerne).

Précisons une nouvelle fois que les prix fixés par la FSSA sont des prix minima au-dessous desquels il n'est pas recommandé de vendre le noble produit de nos abeilles, récolté avec toujours autant de peine.

Pourquoi l'apiculture resterait-elle figée à jamais?

ALURUCHE et ALUCLAIR

deux ruches modernes pour une apiculture rationnelle: esthétiques, légères, robustes et sans entretien. Médaille de bronze au XXVIIIe Congrès Apimondia d'Acapulco.

Renseignements et visites: Jérôme Jacquod, représentant pour la Suisse romande des Ets. Serelle, 1967 Bramois. **Tél. (027) 31 18 44.**